



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/11/18

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 19 novembre 2018
D-2018/478

Aujourd'hui 19 novembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Madame Stéphanie GIVERNAUD

Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations. Evaluation à 18 mois. Information.

Monsieur Marik FETOUH, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les discriminations portent atteinte à la dignité humaine et à la cohésion nationale. Elles sont prohibées par de nombreux textes nationaux et internationaux, qui les sanctionnent sévèrement. Face à ce phénomène qui n'épargne aucune composante de notre société, les collectivités doivent être exemplaires, tant dans la gestion interne des ressources humaines que dans leurs politiques publiques.

C'est pourquoi nous nous sommes engagés à doter la ville de Bordeaux d'un plan de prévention et de lutte contre les discriminations (ci-après dénommé PPLCD) qui a été adopté le 12 juin 2017.

Ce PPLCD a pu être proposé à la suite de l'organisation en 2015 des Etats généraux de l'égalité et de la laïcité, qui ont réunis plus de 800 personnes dans des groupes de travail. Par la suite, un groupe projet constitué d'agents représentant les directions de la Ville de Bordeaux concernées, a contribué à finaliser le plan, à en rédiger les fiches actions et à en évaluer la mise en œuvre.

Ce plan de 69 actions se décompose en 3 chapitres:

- lutte contre les discriminations dans l'accès à **l'emploi**
- lutte contre les discriminations dans l'accès au **logement**
- lutte contre les discriminations dans l'accès à **l'espace public et aux services publics ainsi qu'aux biens et services privés**

Chacune des actions comporte une fiche en annexe, qui décrit l'objectif visé, le service administratif porteur ainsi que les indicateurs de résultat.

Il était prévu une évaluation périodique des actions afin de mesurer l'état d'avancement du plan. Ainsi, il peut être fait le bilan global suivant 18 mois après l'adoption du PPLCD par le Conseil municipal :

- Chapitre I accès à l'emploi, le déroulement de la carrière et le bien-être au travail : taux de réalisation des actions de 59 %
- Chapitre II accès au logement : taux de réalisation des actions de 42%
- Chapitre III espace public, services publics, biens et services privés taux de réalisation des actions de 60%

A ce jour le PPLCD de la Ville de Bordeaux a un taux global de réalisation qui s'élève à 54 % et sur les 69 actions votées, 22 sont totalement réalisées, 34 engagées et 13 non encore engagées.

Pour votre parfaite connaissance, un compte rendu détaillé de l'état d'avancement du PPLCD est proposé à la suite de cette délibération.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Marik FETOUH

PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

EVALUATION A 18 MOIS

I. UN BILAN GLOBAL PLUTÔT ENCOURAGEANT 18 MOIS APRES LE VOTE AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations a été voté le 12 juin 2017 en Conseil Municipal.

18 mois après ce vote il peut se prévaloir d'un taux global d'avancement de 54 %, avec 22 actions sur 69 déjà réalisées et 34 sur 69 engagées. On constate que seules 13 actions n'ont pour l'instant pas pu être mises en œuvre, notamment en raison de calendriers partenariaux qui n'ont pu se mettre en congruence. En effet, les services ont manifesté un réel intérêt pour la démarche et ont souhaité s'y inscrire.

En outre, notamment en ce qui concerne les actions relatives à des procédures internes et tout particulièrement les ressources humaines, il est indéniable que la démarche de labellisation AFNOR sur les labels « Diversité » et « Egalité professionnelle femmes-hommes » a eu un effet moteur important.

II. LES REALISATIONS

a. Emploi

- Accès à l'emploi : **60%** d'avancement des actions, avec notamment :
 - La **neutralisation** des fiches de poste qui est pratiquement aboutie, évitant ainsi les phénomènes d'autocensure
 - La **formation** des agents RH et notamment les personnels chargés du recrutement est fortement engagée
- Gestion des carrières : **66%** d'avancement des actions, avec notamment :
 - La **création du centre conseil en évolution professionnelle** : accompagnement à la mobilité volontaire, notamment pour des situations relatives au harcèlement et/ou aux discriminations
 - La **diffusion des outils métropolitains relatifs à l'information sur la parentalité** à l'ensemble des agents et encadrants
- Bien-être au travail : **51%** d'avancement des actions, avec notamment :
 - La **création du centre qualité de vie au travail** qui a élaboré la procédure relative au dispositif de signalement et de traitement des situations de discrimination et de harcèlement ainsi que la mise en œuvre et l'animation de la cellule pluridisciplinaire de traitement des situations et pratiques discriminatoires.

b. Logement

- Accès au logement : **54%** d'avancement des actions, avec notamment :
 - La participation des services aux travaux de la Conférence Intercommunale du Logement, qui devra permettre à terme de définir des objectifs de mixité sociale et faire évoluer la politique d'attribution dans les quartiers. En outre, cette instance élabore des outils induisant une meilleure transparence dans les attributions, à l'instar de la **convention intercommunale d'attribution (CIA)** qui est en cours d'élaboration et précisera des objectifs d'attribution sur le territoire, tenant compte des équilibres de mixité, avec une attention particulière sur les quartiers fragiles de la politique de la ville. Elle doit permettre de garantir une égalité d'accès aux publics les plus précaires à l'ensemble du parc et éviter la spécialisation des quartiers. Elle intégrera, par ailleurs, pour plus de transparence, une identification des publics prioritaires et des conditions de mise en œuvre des droits de réservation.
 - Elle sera complétée par un **plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID)** en cours de rédaction lui aussi, permettra de clarifier les processus, d'apporter également plus de lisibilité et de transparence pour les demandeurs de logement, à la fois en amont de leur demande et sur le suivi de celle-ci.

- Vie dans le logement : ce volet qui nécessite un fort partenariat avec les bailleurs et les associations de locataires n'a pu pour l'heure être engagé, faute de temps, les parties prenantes étant notamment mobilisées sur la Conférence Intercommunale du Logement.

- Parcours résidentiels spécifiques : **75%** d'avancement des actions, avec notamment :
 - La facilitation des relogements des personnes en situation de danger qui est aujourd'hui opérante au niveau du service logement via une veille sur les motifs des demandes de logement social déposées : une attention systématique est portée sur l'identification d'éventuelles situations de danger ou de discriminations. Ces situations, si elles sont avérées, peuvent le cas échéant, donner un caractère prioritaire au relogement. En outre, suivi, information et orientation sont apportés aux personnes victimes de violences. Des entretiens individuels sans rendez-vous sont réalisés avec les demandeurs lors des permanences d'accueil à la cité municipale (près de 3000 demandeurs reçus en 2017). Enfin un travail partenarial est mené afin d'apporter une aide au logement et à la sortie de structure (association, APAFED, foyer...).

c. Accès aux services et espaces publics et aux biens

- Accès aux services publics : **68%** d'avancement des actions, avec notamment :
 - La promotion de l'égalité au travers de la commande publique grâce à la **mise en œuvre d'une clause « lutte contre les discriminations »** dans les contrats de la commande publique de la Mairie de Bordeaux. Ont été privilégiés dans un premier temps les contrats importants pour intégrer des clauses égalité femme- homme, diversité et lutte contre les discriminations, afin de ne pas pénaliser les petites et moyennes entreprises. La mise en œuvre s'est donc opérée sur 4 délégations de service public : celles du Casino de Bordeaux, des crèches Larralde et Détrois et de la Base Sous-Marine.
 - **L'amélioration de l'accueil et de la prise en compte des personnes handicapées adultes et enfants** (permanence d'accueil projet de vie, mise en place du système de communication ACCEO, mise en place d'une procédure d'examen des demandes d'accueil d'enfants à besoins spécifiques en périscolaire et organisation de propositions d'accueil) **et/ou âgées** (Confortation de la démarche Bordeaux Génération Senior afin de permettre aux seniors de s'inscrire pleinement dans la vie de la cité)
 - Amélioration de l'accès au droit par le **développement des permanences des écrivains publics** dans les mairies de quartier et autres lieux bordelais (bibliothèques, centres d'animation, cité municipale, poste). Actuellement, 11 lieux accueillent 191 permanences sur l'année. Annuellement ceci représente le traitement de près de 1 000 démarches.
 - Mise en œuvre des **caméras piétons** depuis le 1^{er} mars 2018 et pérennisation du dispositif depuis le 1^{er} août 2018. **L'enregistrement des appels à la Police Municipale** devrait être mis en place dans le courant de l'année 2019.

- Rue et espace public : **73%** d'avancement des actions, avec notamment :
 - **Réalisation des marches exploratoires** en préambule de chaque opération de requalification de l'espace public (réalisé dans le quartier des Aubiers, programmé à la Benauge)
 - **Réalisation d'une étude universitaire sur les discriminations et le harcèlement dans les transports** en 2017; Kéolis et le service mobilité de Bordeaux Métropole s'en sont saisis, l'arrêt "à la demande" a été en test pendant six mois sur 2 lignes de bus de nuit de novembre 2017 à mai 2018. La pérennisation du dispositif est actée et son déploiement sur l'ensemble du réseau de nuit débutera en janvier 2019.
 - **Actions mémorielles** liées à la Shoah et à la traite négrière réalisées notamment via la pose de Stolpersteine à la mémoire d'une famille déportée et de résistants ayant été emprisonnés au Fort du Hâ, mais également grâce à la création d'un appel à projet consacré à la commémoration de l'esclavage, la traite négrière et leurs abolitions

III. LEVIERS ET FREINS

a- Les leviers

➤ Emploi

La démarche de double labellisation AFNOR est vécue comme exigeante et contraignante mais elle est également garante d'une vraie dynamique de changement et de mobilisation des services. En effet, l'équipe projet Labels rassemble les différents services RH qui veillent ainsi à la mise en œuvre et l'application des procédures et outils ou livrables : le Guide du recrutement est en passe d'être publié et l'harmonisation des procédures est actuellement en cours.

➤ Logement

Les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement ont permis de dégager un premier corpus d'outils favorisant une meilleure transparence dans l'attribution des logements. Ils ont également induit un renforcement partenarial entre bailleurs sociaux et collectivités locales.

➤ Accès aux services et espaces publics et aux biens

Les actions mémorielles dans l'espace public ont suscité réactivité, enthousiasme et réelle collaboration des divers services sollicités, notamment ceux à dominante technique, qui de fait sortaient des tâches qui leurs sont habituellement confiées.

On retrouve ces leviers dans d'autres actions multi-partenariales et à fort vecteur d'implication telles que l'Ad'Ap ou la démarche Bordeaux Génération Séniors.

Enfin une réelle synergie entre plusieurs actions de concertation portées par diverses directions s'est instaurée permettant de gagner en efficience dans la mise en œuvre des actions inscrites au Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations. Par exemple, la démarche « Bordeaux la Nuit », portée par la Direction du Développement Social Urbain, a permis d'engager le travail préparatoire avec les syndicats d'hôtellerie- restauration et loisirs nocturnes en ce qui concerne les actions relatives à l'accès dans les boîtes de nuit ou la sécurisation des déplacements.

b- Les freins

➤ Emploi

Le contexte de mutualisation des services a parfois complexifié la mise en œuvre de certaines actions, dans la mesure où l'agrégation de cultures professionnelles diverses a requis des temps d'adaptation des agents. En outre, la création de nouveaux services a généré des contraintes qui avaient été minimisées dans le planning de mise en œuvre du Plan de prévention et de lutte contre les discriminations : temps administratif de validation par les instances nécessaire, création de nouvelles procédures par exemple.

➤ Logement

Comme pour l'emploi, le contexte de mutualisation des services a engendré des temps de mise en œuvre des actions plus longs qu'initialement envisagé. A ceci s'est en outre ajouté une évolution législative importante intervenue entre les premiers groupes de travail et la version votée du Plan de Prévention et de Lutte contre les Discriminations (Loi Egalité et Citoyenneté). Enfin, plusieurs des actions ont finalement été travaillées dans le cadre de la Conférence Intercommunale sur le Logement, qui s'est mise en place fin 2017/début 2018.

➤ Accès aux services et espaces publics et aux biens

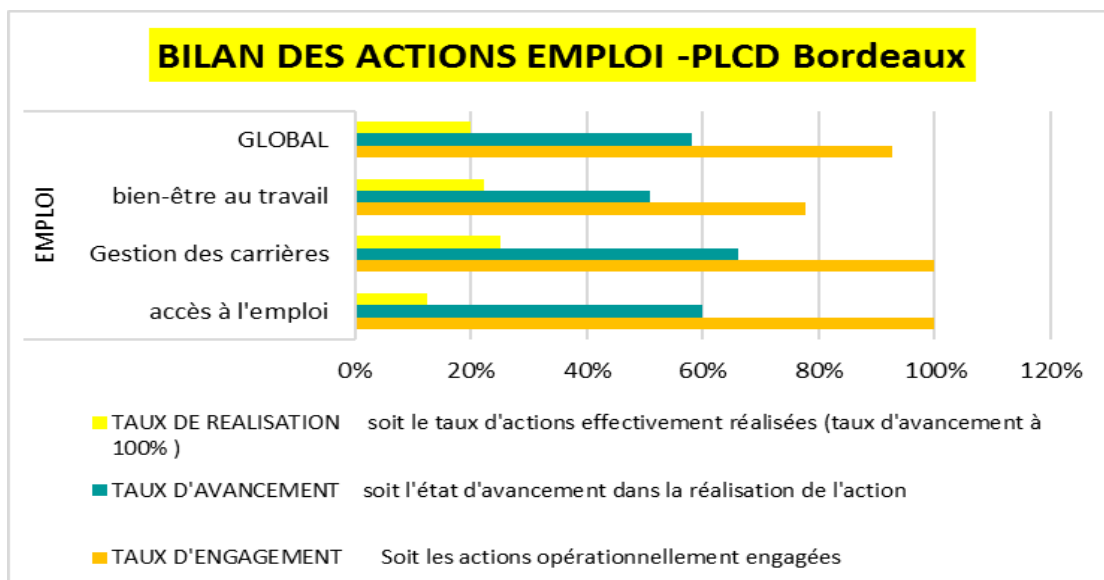
Certaines actions peuvent être vécues comme une contrainte lourde et une tâche supplémentaire pour certains services (L'Ad'Ap par exemple).

Par ailleurs, d'autres sont soumises à une faisabilité technique et financière (plateforme ACCEO/ écrivains publics) qui n'est pas toujours maîtrisable par les services porteurs.

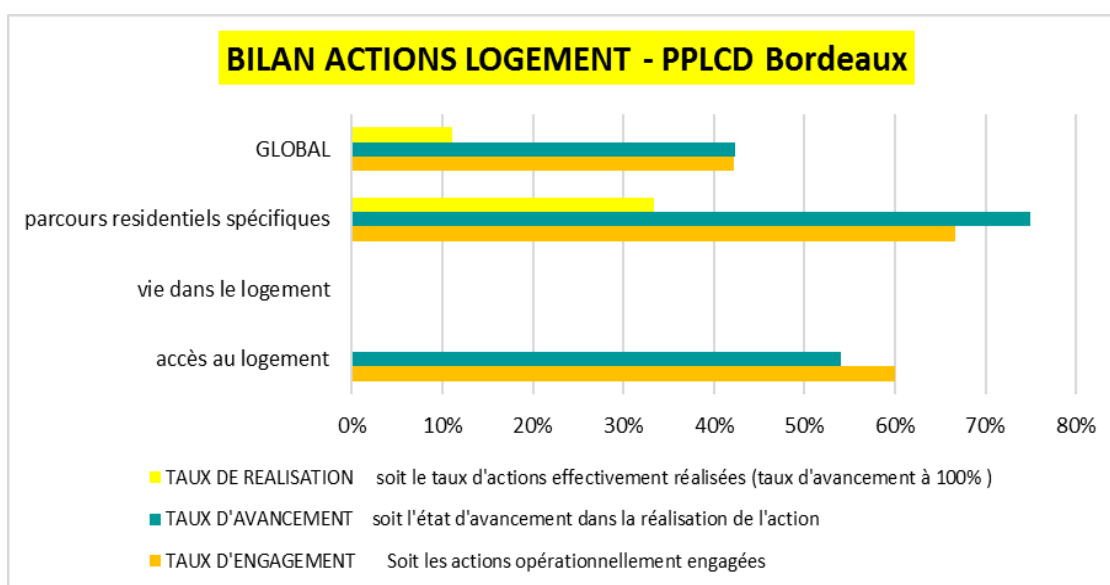
Enfin, un frein non identifié à l'origine est apparu sur l'action relative à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques dans les espaces périscolaires : il s'agit de la faisabilité médicale. En effet, dans ce type d'accueil les limites de l'inclusion en milieu ordinaire nécessitent parfois l'arrêt de l'accompagnement, quand la santé de l'enfant s'aggrave. Ce type de situation est toujours frustrante autant pour les acteurs éducatifs que pour les familles.

SYNTHESE DU BILAN DES ACTIONS PPLCD

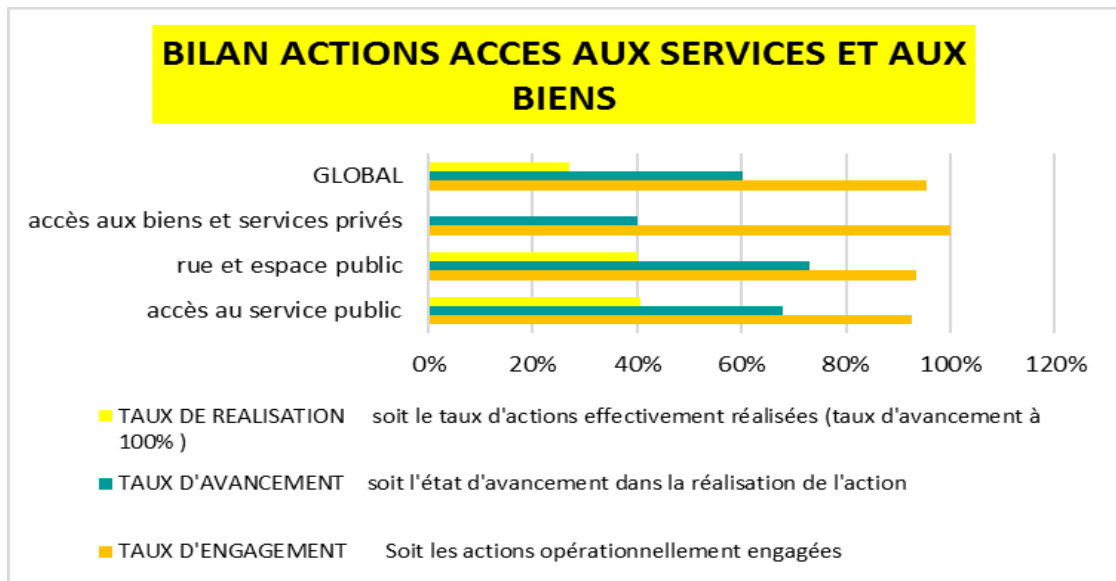
EMPLOI



LOGEMENT



ACCES AUX SERVICES ET AUX BIENS



BILAN GLOBAL A 18 MOIS DU PPLCD

